« La France a toujours été un pays d'immigration »

08/10/2010 à 9h00
Tribune libre de Paysan Savoyard

A en croire les immigrationnistes, « *la France est un pays d'immigration* » et « *a toujours accueilli les immigrés* ». Les immigrationnistes ajoutent généralement que « *la plupart des Français sont originaires de l'immigration* » et que « *la notion de Français de souche constitue un mythe* ». L'immigration serait donc selon eux un phénomène inévitable, éternel et finalement parfaitement naturel : quiconque prétendrait s'y opposer manifesterait par là-même son ignorance et son inconséquence.

Il se trouve que les affirmations des immigrationnistes ne correspondent pas à la réalité :

- **La population française est restée homogène pendant plus de mille ans**

Le territoire de ce qui deviendra la France a été occupé, à partir du 6e siècle avant notre ère, par des populations venues de la région située au nord de la Mer Noire, qui, probablement en raison d'un refroidissement climatique, ont cherché à gagner les régions plus clémentes d'Europe occidentale : ce sont les Celtes (ou Gaulois). Sur une période de deux siècles, entre -500 et -300, une cinquantaine de tribus Celtes s'installent en Gaule (ainsi qu'en Suisse, dans l'actuel Bénélux, en Grande-Bretagne et dans une partie de l'Espagne) : la Gaule devient celtique. Quant aux peuples pré-celtiques, ils sont assimilés par les Gaulois ou repoussés dans les montagnes.

Après la conquête romaine (-50), les Gaulois se romanisent et la Gaule gallo-romaine devient une pièce maîtresse de l'Empire. Le peuplement dominant n'en reste pas moins celtique, les populations romaines installées définitivement en Gaule ayant été peu nombreuses.

Au début du 5e siècle de notre ère, des populations germaniques envahissent la Gaule et pour certaines s'y installent (Goths et Burgondes) : ce sont les « *Grandes invasions* ». Quelques décennies plus tard, d'autres Germains, les Francs, pénètrent à leur tour en Gaule et y imposent leur domination. Ces différentes populations germaniques viennent de plusieurs régions d'Europe : Europe orientale (Goths) ; région du Rhin (Francs et Alamands). D'ultimes invasions se produiront aux 9e et 10e siècles : celle des Vikings (ou Normands), populations germaniques d'Europe du Nord ; puis celle des Hongrois. A la fin du 10e siècle, les invasions sont terminées. A cette date, la situation de la population présente en France est la suivante : si leurs chefs constituent désormais l'aristocratie du pays, les Francs sont surtout installés dans la France du nord et de l'est ; les Vikings sont établis en Normandie ; l'essentiel de la population reste composé de Celtes.

Un point important doit être relevé. Toutes ces populations (Celtes et Germains) ont une appartenance raciale et culturelle commune. Elles possèdent notamment les mêmes racines linguistiques et les mêmes fondements d'organisation sociale : ce sont des « *indo-européens* ».

Les indo-européens sont des populations qui, installées originellement au centre de l'Europe (Caucase), se sont déplacées, par vagues successives à partir de -2000 environ, pour occuper finalement un vaste territoire allant de l'ouest de l'Europe à l'Iran et aux marges de l'Inde (d'où le nom qui leur a été attribué). Ce sont des peuples guerriers et cavaliers, qui parviennent sans difficulté à soumettre les populations autochtones peu nombreuses qu'ils rencontrent,

dans des espaces territoriaux quasi vides (c'est ainsi qu'au moment où les Celtes peuplent la Gaule, les populations indigènes qu'ils trouvent devant eux ne comptent que quelques centaines de milliers d'individus). Les principaux peuples indo-européens qui se sont installés dans les différentes régions de l'Europe sont les Grecs (Ioniens, Achéens et Doriens), les Latins, les Celtes et les Germains.

Les Grandes invasions terminées, la composition de la population va rester inchangée en France pendant mille ans. Il n'y aura plus d'autres invasions (l'invasion arabe, comme on le sait, ayant été stoppée en France en 732). Il en est de même dans tous les pays européens (hormis l'Espagne, partiellement conquise par les Arabes). Il n'y a pas non plus de phénomène d'immigration significatif : c'est ainsi que le nombre des étrangers recensés n'est que de 100 000 au début du 19e siècle (*1*).

- **La France n'accueille une immigration significative que depuis le milieu du 19e siècle**

Le phénomène d'immigration commence à partir des années 1850. La France s'engage alors dans la « *révolution industrielle* ». Le pays étant majoritairement paysan et rural, les ouvriers sont en nombre insuffisant pour couvrir les besoins de main-d'œuvre engendrés par l'essor industriel. Des immigrés venus de pays européens pauvres ou en forte croissance démographique vont venir occuper les emplois offerts par le pays puissant et en voie d'enrichissement rapide qu'est la France. Le nombre des étrangers passe à 380 000 en 1851 et dépasse le million en 1886. Il se stabilise à ce niveau jusqu'en 1914, et ce en dépit de la poursuite de l'immigration, une loi de 1889 ayant facilité les naturalisations (*1*). Ces immigrés sont le plus souvent Belges dans une première période, puis Italiens. En 1914 la France compte ainsi 1,1 million d'étrangers, dont 38 % d'Italiens, 26 % de Belges, 10 % d'Espagnols, 9 % d'Allemands et 7 % de Suisses (*2*).

Une seconde poussée d'immigration se produit après la première guerre mondiale, organisée par le gouvernement et destinée à compenser les pertes humaines. Entre 1921 et 1931, le flux d'immigration s'élève à 2 millions de personnes (*3*). On dénombre 2,7 millions d'étrangers en 1931, et ce malgré les nombreuses naturalisations favorisées par une loi de 1927 (*1*). Ces immigrés sont pour l'essentiel des Italiens, des Espagnols et des Polonais.

La crise des années 30 puis la guerre vont interrompre l'immigration et provoquer des retours : le nombre des étrangers tombe à 2,2 millions en 1936 et à 1,7 millions en 1946 (*1*).

Relevons ce point : comme on le voit, l'immigration du 19e et de la première partie du 20e a été quasi exclusivement indo-européenne (font exception les Juifs, chassés d'Europe de l'Est par l'antisémitisme et les pogroms, qui s'installent en France à la fin du 19e et au début du 20e).

La reconstruction d'après-guerre, accompagnée de l'adoption du système américain de « *société de consommation* », se traduit en France (comme dans les autres pays européens) par une forte croissance de la production. Pour combler les besoins de main d'œuvre (et éviter de financer des investissements de productivité), les industriels vont recourir à l'immigration, avec l'assentiment des pouvoirs publics.

C'est ainsi qu'est créé en 1946 l'Office national d'immigration, auquel est assigné l'objectif de réaliser l'immigration de 2 millions de personnes. La politique d'immigration ne se traduira dans les faits qu'à partir de 1956, mais l'objectif fixé n'en sera pas moins atteint : l'Institut national d'études démographiques (INED) évalue à environ 2 millions les entrées de travailleurs étrangers et de leurs familles entre 1946 et 1967 (hors rapatriés et travailleurs saisonniers) (*3*).

Dans les années 50 l'immigration reste quasi exclusivement européenne, les Italiens constituant parmi les immigrés le groupe le plus important. C'est ainsi qu'au recensement de 1962, la population étrangère, qui s'élève à 1,8 millions de personnes, est composée d'Italiens (36 %), d'Espagnols (24 %), de Polonais (10 %), de Belges (4 %), de Portugais (3 %), d'Allemands (3%) et de Suisses (2%), pour les nationalités les plus représentées (*2*).

- **L'immigration non européenne a commencé il y a seulement 50 ans**

Dans les années 60, l'immigration devient pour partie non européenne. Une fois la guerre d'Algérie terminée, les représentants des grandes firmes se rendent ainsi dans les pays du Maghreb pour proposer des contrats de travail assortis d'une autorisation de séjour. Cependant ce sont toujours des européens, les Espagnols, qui constituent la majorité de l'immigration.

A partir du début des années 70, l'immigration va, pour la première fois, comporter une composante non européenne importante. Au recensement de 1975, les nationalités les plus représentées dans la population étrangère sont ainsi les Portugais (22 %), les Algériens (21 %), les Espagnols (15 %), les Italiens (13 %) les Marocains (8 %) et les Tunisiens (4 %).

Au milieu des années 70, le gouvernement, confronté à la montée du chômage, interrompt l'immigration de travail : par une décision du 4 juillet 1974, il suspend l'entrée de travailleurs étrangers non ressortissants de la CEE. Mais dans le même temps il prend la décision d'autoriser et d'organiser l'immigration familiale (à compter de 1975, le droit au regroupement familial est considéré comme ayant valeur constitutionnelle). Dès lors, à compter de ce moment, l'immigration va devenir essentiellement non-européenne.

Au 1/01/2006, les immigrés installés en métropole étaient, selon l'INSEE, 5,1 millions. Selon leur pays de naissance, les immigrés les plus nombreux étaient les Algériens (14%), les Marocains (13 %), les Portugais (12%), les Italiens (6%), les Espagnols (6%), les Turcs (5%), les Tunisiens (5%), les Anglais (3%), les Allemands (3%), les Belges (2%), les Polonais (2%), les Vietnamiens (2%), les Sénégalais (2%) et les Chinois (2%). (Signalons que l'INSEE ne considère comme immigrées que les personnes nées à l'étranger de nationalité étrangère, qu'elles aient ou non acquis ensuite la nationalité française ; les données INSEE concernant l'immigration ne comprennent donc pas les personnes issues de l'immigration nées en France) (*4*).

L'on dispose depuis 1994 de données précises concernant les flux migratoires (jusqu'alors les données disponibles, issues du recensement, permettaient seulement de prendre la mesure des stocks) : l'Institut national d'études démographiques – INED – comptabilise désormais de façon exhaustive les entrées légales (en se fondant sur les titres de séjour délivrés), en distinguant les ressortissants européens et non européens. Ces données permettent d'établir le constat suivant : depuis 1994, l'immigration non européenne a représenté 74 % de l'immigration totale (*5*).

De façon plus précise, les flux entrants d'immigrés non européens en situation régulière ont été d'environ 70 000 par an en moyenne entre 1994 et 1997. Ils sont passés à 100 000 par an en moyenne entre 1998 et 2000, puis à 140 000 en 2001. Depuis 2002, ils ont encore augmenté, atteignant en moyenne 162 000 par an. Ils ont été de 144 000 en 2007, dernière année connue (notons que ces chiffres ne rendent compte que d'une partie des flux venant accroître la population d'origine immigrée : pour obtenir la variation nette de cette population, il faut en effet ajouter les naissances, l'immigration clandestine et retrancher départs et décès ; *voir notre Tribune du 13/09/09*) (*5*).

Il est à noter qu'au cours des années 60 la population autochtone a dû s'adapter à l'immigration non européenne massive mais également à deux autres évènements démographiques :

L'installation en métropole des rapatriés d'Algérie tout d'abord (1,5 millions de personnes au total en comptant les rapatriés du Maroc et de Tunisie ; les rapatriés appartiennent à des familles elles-mêmes originaires de métropole, d'Espagne, d'Italie ainsi qu'à des familles juives) (*6*).

D'autre part, au cours des années 60, les pouvoirs publics (sous la présidence du général De Gaulle) ont décidé de favoriser l'installation en métropole de nombreuses personnes originaires des DOM-TOM (cette politique, qui visait à diminuer les difficultés liées au chômage dans les DOM-TOM, a consisté notamment à faciliter l'accès des originaires à la fonction publique). En 1999, selon l'INSEE, la population native des DOM-TOM résidant en métropole s'élevait à 357 000 personnes (*7*). Ce chiffre ne comprend pas les personnes originaires des DOM-TOM nées en métropole : selon un auteur, le nombre total des originaires des DOM-TOM, naissances en métropole comprises, était en 1999 de 585 000 (*8*). D'autres observateurs estiment que ce nombre est d'environ 1 million.

**

L'argumentaire des immigrationnistes est donc triplement mensonger :

– Loin d'avoir toujours existé, l'immigration ne date que de 150 ans. Jusqu'à ce que l'immigration ne commence, au milieu du 19e siècle, la composition de la population était restée la même pendant 1000 ans.

– La population « *de souche* » existe bien. Selon un démographe de l'INED, en 1995, une personne sur 4 résidant en France était immigrée ou descendante d'immigré, soit, à l'époque, 14

millions de personnes (*9*). Ce chiffre est certes élevé mais il n'en signifie par moins que les trois-quarts des Français (en 1995) étaient bel et bien… des Français de souche.

– Ce dernier point est déterminant : cette immigration n'est devenue non européenne que depuis 50 ans. Il s'agit donc là, à l'échelle historique, d'un phénomène extrêmement récent.

Relevons au passage que tous les gouvernements de la 5e république ont pris une part active à la mise en œuvre de cette immigration non européenne, du général De Gaulle, qui l'a initiée, à M Sarkozy qui l'accentue, en passant par MM. Pompidou, Giscard, Chirac et Mitterrand, qui tous l'ont justifiée, accompagnée, organisée.

L'immigration non européenne constitue à n'en pas douter un bouleversement considérable. En raison de son ampleur. En raison de sa soudaineté. En raison de ses conséquences, dont la plus nette est la suivante. L'immigration européenne se traduisait par l'assimilation des populations concernées, laquelle était réalisée dès la seconde génération. Au contraire les populations non européennes ont d'emblée rejeté l'assimilation, préférant conserver leurs traditions culturelles et religieuses et adoptant de façon croissante des comportements communautaristes et hostiles.

L'immigration désormais n'est plus indo-européenne. C'est la première fois dans l'histoire de notre pays. Nous sommes là en présence, dès lors, d'un évènement plus considérable encore, et de notre point de vue plus catastrophique, que n'ont pu l'être en leur temps les Grandes invasions.

1) INED, Population et sociétés n°137, 1980

2) Gérard Noiriel, histoire de l'immigration, Seuil, 1988, p. 532

3) INED, Population et société n°7, 1968

4) INSEE, Tableaux de l'économie française 2010, p. 41

5) INED, Population n°64, 2009, p. 475

6) Charles-Robert Ageron, La politique musulmane de la France au XXe siècle : de l'hexagone aux terres d'Islam, Maisonneuve & Larose, 2003, p. 301

7) INSEE, http://www.insee.fr/fr/insee_regions/idf/themes/alapage/alap_2000_2006/alapage207.pdf

8) Claude-Valentin Marie, Pouvoirs n°113, Seuil, 2005.

9) Michèle Tribalat, Faire France, La Découverte, 1995